





~~D. X. 92.~~

U. 68 (4.)

H. E. U. 68.

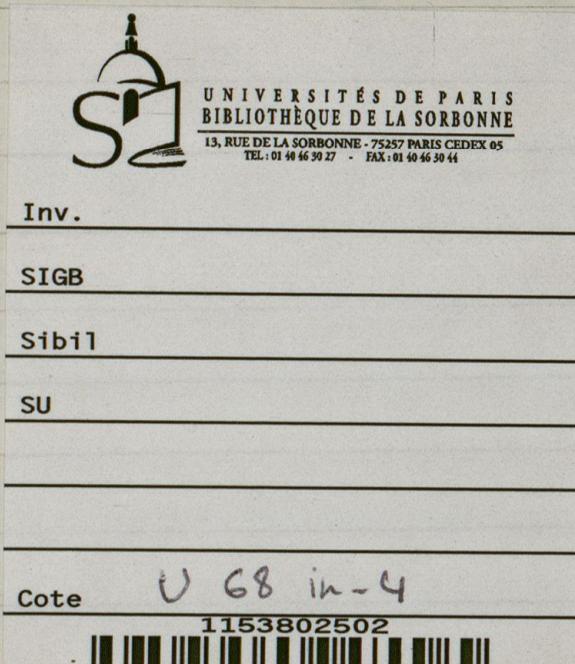
Emb. 11. 2. 6

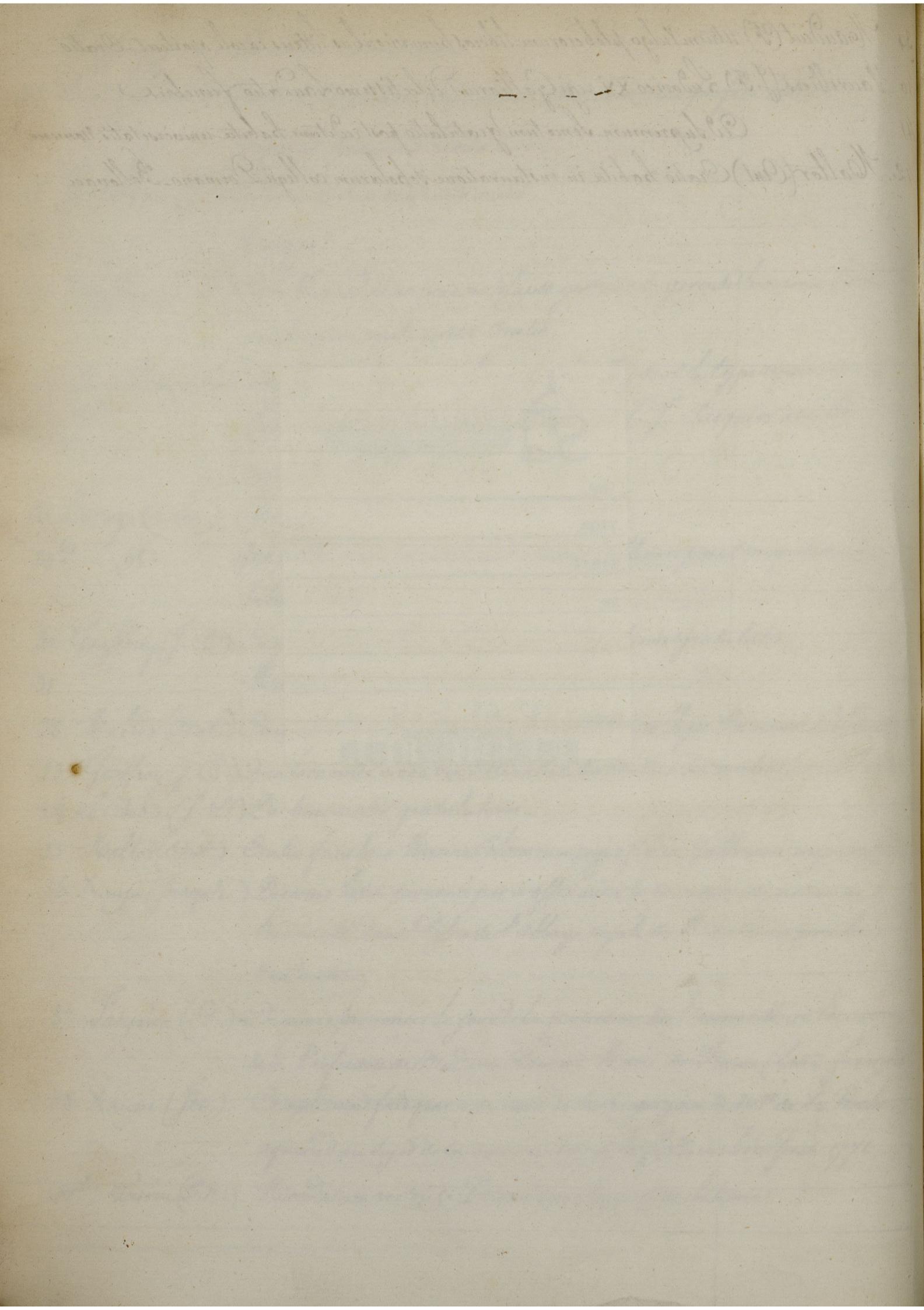
Table des Ouvrages contenus
Dans ce Volume.

1. Lanson. (J. A.) Eloge historique de l'université de Paris, latin, français, et avec des remarques discours prononcé aux écoles de médecine le 11 juillet 1770.
2. Guérin. F. No. Mandatum ob recens natum Sereniss. Burgundiae Ducem.
3. Le Bel. (M. T.) Mandatum rectoris
4. Mandatum rectoris
5. Le Bel. (M. T.) Mandatum rectoris
6. us Mandatum rectoris
7. Hamelin. (P.) Mandatum rectoris.
8. us Mandatum rectoris
9. us Mandatum rectoris
10. Jacquin. (S.) Mandatum rectoris
11. us Mandatum rectoris
12. us Mandatum rectoris
13. Coyer (F. M.) Mandatum rectoris ob dilatam Scholarum instauracionem.
14. Guérin (F. No.) Mandatum rectoris
15. us Mandatum rectoris
16. us Mandatum rectoris
17. us Mandatum rectoris pro consecratione regis
18. Douyad (Joan.) Panegyricus Ludovici Magni obres hoc anno regni XLI præclare gestas.
19. Boucher (P.) Panegyricus Augustiss. Delphino dictus Intetiae Parisiorum in collegio Claromontano Ann. 1662.
20. Schoepfelinus (Jo. D.) Panegyricus Ludovico XY.
21. Crevier J. B. L. Oratio in restitutam regis Academiam habita in instauracione Scholarum Collegii Romano-Bellovaci. 1744.
22. Le Roy. (Chr.) Divi caroli magni, regis Francorum et Occidentalium imperatoris laudatio

23. Geoffroy (J. B.) *De amore Patriae oratio.*
24. Petit (Ludov.) *Oratio de iis quae ad eloquentiam, tam Sacri, tam profani codicem conferunt, praesidio habita a —*
25. Favillier (J.) *Ludovico victori moderato oratio.*
26. (Manque)
27. Geoffroy (J. B.) *Ex bello quod anno proxime clauso gestum est gerendi hoc anno bello quale omen respeti possit Oratio.*
28. De Palmeus Par Estampe iconologique en forme de Medaille, dont le type represente le et fils Des interessement dessine et grave par J. J. Pasquier avec la description de cette estampe
29. Leroy (Chr.) *Quantum litteris de beat virtut oratio.*
- 29^{bis} id *Quo potissimum in instituendis pueris sublevari possit magistrorum labor. Oratio.*
30. Geoffroy (J. B.) *Augustis parentibus Delphino et Delphinae gratulatio.*
31. (Manque)
32. Moltor (Ant.) *Oratio habita in instauracione Scholarum collegii Dorman. Bellovaci.*
33. Geoffroy (J. B.) *Quo loco inter cives vir litteratus habendus sit oratio.*
34. Le Beau (J. L.) *De pace oratio gratulatoria.*
35. Moltor (Ant.) *Oratio funebris Mariae Polonorum regis filiae, Gallorum reginæ.*
36. Xaupi (Joseph.) *Discours Latin prononcé par l'officiant à la procession du recteur de l'université, dans l'Eglise de l'Abbaye royale de St Antoine avec sa traduction.*
37. Sacquin (Et.) *Discours prononcé le jour de la procession de l'université, à l'occasion de la Profession de Madame Louise Marie de France (Latin-français)*
38. Xaupi (Jos.) *Compliment fait par au nom de la Compagnie à Mr de La Roche-aymond au sujet de la nomination à la chaire des bénèfices 1771.*
- 38^{bis} Guerin (P. N.) *Mandatum rectoris. Praemium eloquentiae latineæ*

- 39 Mauduit (F) Utrum vulgo plebeiorum liberos humanioribus litteris excoli oporteat Oratio.
- 40 Pauvilliers (J. F) Ludovico XV regi Galliarum dilectissimo Laudatio funebris
- 41 Ad supremum Senatum gratulatio post redditum habita universitatis nomine
42. Walter (Ant) Oratio habita in instaurazione Scholarum collegii Dornano-Bellavacc









37
DISCOURS

PRONONCÉS

*LE JOUR DE LA PROCESSION
DE L'UNIVERSITÉ,*

A l'occasion de la Profession de Madame
LOUISE-MARIE DE FRANCE.



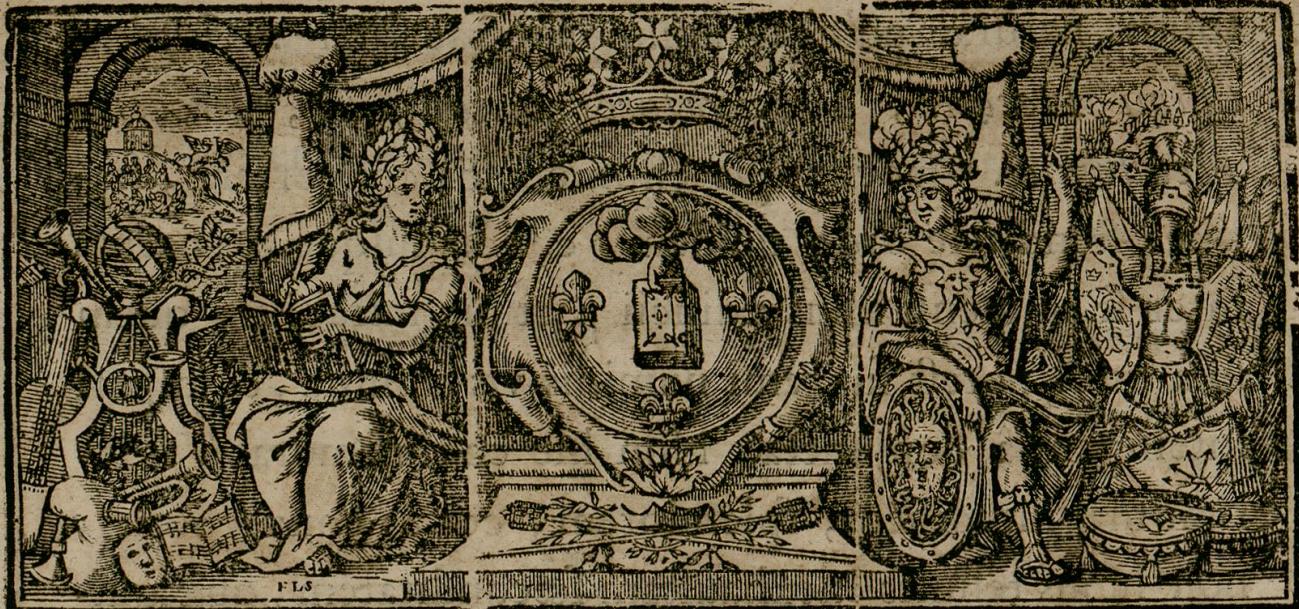


ORATIO

Habita in Comitiis Generalibus Universitatis,
in Aedibus Academicis Collegii LUDOVICI-
MAGNI congregatæ, ad Supplicationes
publicas in Aedem Deo sacram, apud
Sanctimoniales in suburbio Sancti Jacobi
CARMELITAS, die septimâ mensis Octo-
bris anno Domini 1771.

*Ab amplissimo RECTORE M. STEPHANO
JACQUIN.*

DEUM esse Omnipotentem & summè provi-
dum, cuius verbo postquam semel omnia creata
funt, ejusdem sapientiâ reguntur deinceps & conti-
nentur; & ipsa per se suadet ratio, & satis prædicat



DISCOURS

Prononcé dans l'Assemblée Générale de l'Université, au Collége de LOUIS-LE-GRAND, avant la Procession solennelle qui s'est faite à l'Eglise des CARMELITES de la rue Saint Jacques, le 7 Octobre 1771.

Par M^e ETIENNE JACQUIN, RECTEUR de l'Université, Principal du Collége de la Marche, & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Rheims.

MESSIEURS,

QUIL existe un Dieu tout-puissant & infiniment sage, qui après avoir créé d'un seul mot toutes choses, les gouverne ensuite, & en regle les mouvemens par sa providence, c'est une vérité que le flambeau de la raison nous découvre, & que

A ij

totius naturæ pulcherrimum spectaculum : *Sapien-*
tissimi Decani, Procuratores ornatissimi, Proceres
Academicci. Quocumque enim oculos converteris, sta-
tim ostendit se ordo quidam, concentusque variarum
inter se immensi illius ædificii partium mirabilis, quem
sola tueri potest supremi numinis vis infinita, cùm pari
intelligentiâ conjuncta. Non hîc commemorabo side-
rum magnitudinem, splendorem, certas conversiones;
non hujus telluris inexhaustam fœcunditatem; quæ qui-
dem omnia vix animadvertisit vulgus imperitum; cor-
dati verò & rectè instituti homines, nunquàm satis
admirari queunt.

Est aliud genus rerum quæ minùs obviæ, minùs, ut
ita dicam, aspectibus nostris videntur expositæ; sed
Auctoris illius, Rectorisque sapientissimi efficaciam po-
tentiamque clariùs demonstrant. Regnat ille quidem in
illo orbe physico & aspectabili quem condidit; Leges quas
instituit, servat pro arbitrio, aut cohibet, aut mutat:
sed quàm pulchriùs, quàm gloriosiùs, si ità loqui fas
est, in mundo morali, id est, in hominum mentibus,
exercet ac retinet imperium! Ecquod mare turbulen-
tioribus procellis patet, quām animus noster? quānam
elementa, non modò, tām surda, sed, ut ità dicam,
tām reluctantia inveniri possunt, quām sunt affectus
nostrī, nostræ cupiditates? Et tamen ut sunt, ubi jubet,

nous annonce clairement le spectacle magnifique de la nature entiere.

En effet, de quelque côté que l'on tourne les yeux, on est aussi-tôt frappé de l'ordre & de l'harmonie admirable qui regne entre les diverses parties de cet immense édifice : mais pour entretenir cette harmonie, il ne faut rien moins que le pouvoir sans bornes & l'intelligence infinie d'un Etre suprême & indépendant. Je ne parlerai point ici de la grandeur des Astres, de leur éclat, de leurs révolutions fixes & invariables. Je ne parlerai point de la fertilité inépuisable de la Terre : ce sont des merveilles qui peuvent échapper à l'attention d'un vulgaire ignorant, mais que des hommes sensés & instruits ne peuvent se lasser d'admirer.

Il est un autre ordre de choses, qui paroissent peut-être moins aisées à saisir, &, pour ainsi dire, moins exposées à nos regards ; mais qui n'en prouvent que plus fortement la puissance & la sagesse de celui qui leur a donné l'être, & qui en dirige les opérations. Il fait, à la vérité, éclater son pouvoir dans ce monde physique & visible qu'il a créé : Arbitre souverain des loix qu'il a portées, il en observe, il en suspend, il en change à son gré l'exécution : Mais qu'il exerce un empire bien plus beau, disons-le, bien plus glorieux, sur le monde moral, c'est-à-dire, sur les esprits des hommes ! Quelle mer est exposée à des orages plus violens que ceux qui agitent notre ame ? Quels élémens, je ne dirai pas si peu dociles, mais si rebelles & si mutins, que nos affectiōns & nos desirs ? Cependant, comme au moindre signe de sa volonté, nos ames & nos sentimens viennent se mettre, pour ainsi

animi nostri cum suis affectibus , in illius præpotenti manu ! Ut molliter inflectuntur ! ut blandè compo-nuntur ! ut interdùm fortiter debellantur ! Nonnè me-liùs Dominum se probat , cùm illos ad nutum , ultrò rāmen & liberè sequentes , regit & temperat ; quàm cùm res inanimas , cæque corpora impellit ac movet ?

Postquàm tempus ab æterno præfinitum tandem advénit , cùm gentes pravis erroribus deditas , ad veri-tatis cognitionem adducere Deo visum est , cùm non solùm dispellere inscitiæ tenebras , sed , quod difficiliùs videbatur , impietatis vincula dissolvere voluit ; quàm facile , quàm celeriter utrumque effectum est ! Ut ea ipsa quæ maximo putabantur esse impedimento , non evanuerunt modo , sed ad rem citiùs promovendam , inexpectato eventu , spontè concurrerunt ! O gratiæ triumphum divinæ , eoque admirabilem magis , quod victi qui sunt , ipsi dent ultrò manus , & in novo ser-vitio veram libertatem inveniant !

Neque verò iis tantùm temporibus , quibus dulce Evangelii jugum tot volentibus populis , & gentibus universis impositum est , claruit divina in mentes huma-nas potentia ; ab insigni illâ rerum mutatione , nulla effluxit ætas , imò nulla ferè præterit dies , quâ non illa nos manifestò sui admoneat . Quot enim privati homines , quot etiam fortunâ , aut opibus Clari & Illus-

dire, dans la main du Tout-Puissant ! Avec quelle facilité il les plie à ses desseins ! avec quelle aisance il les manie ! avec quelle force il les terrasse quelquefois ! Sa puissance ne se manifeste-t'elle pas avec plus d'éclat, lorsqu'il conduit & dirige au gré de ses désirs des êtres essentiellement libres, & toutefois sans gêner leur liberté, que lorsqu'il donne l'impulsion & le mouvement à des êtres insensibles, & à des corps inanimés ?

Quand le moment fixé de toute éternité fut arrivé, ce moment heureux, où Dieu voulut ramener à la connaissance de la vérité les Nations égarées dans les voies de l'erreur ; où il voulut non-seulement dissiper les ténèbres de l'ignorance, mais, ce qui paroissoit plus difficile encore, rompre les chaînes de l'impiété : avec quelle promptitude, avec quelle facilité a-t'il fait l'un & l'autre ? Les obstacles que l'on croyoit les plus insurmontables, non-seulement se sont évanois, mais par un succès inespéré, ont concouru d'eux-mêmes à accélérer l'exécution de ce grand dessein. O triomphe de la Grace divine, d'autant plus admirable, que les vaincus livrent eux-mêmes les mains à leur vainqueur, & dans leur nouvel esclavage, trouvent la véritable liberté !

Mais ce n'est pas seulement dans ces temps reculés, où tant de Peuples se sont soumis d'eux-mêmes au joug de l'Evangile, que Dieu a fait éclater sa puissance sur nos ames : depuis cette étonnante révolution, il ne s'est point écoulé de siècle, je dis plus, il ne s'est point passé de jour où il ne nous en ait donné des preuves convaincantes. En effet, combien de particuliers, combien de personnages illustres & comblés des faveurs

tres, ea quæ insaniunt mortales cæteri, splendide contemperunt, & sese ipsos abjiciendo, suprà humana sustulerunt! Non defuere etiam Principes Imperatoresque maximi, qui, postquam terrarum orbem nominis sui famâ impleverunt, & ad supremum perituræ hujus gloriæ apicem pervenerunt, melioris subito decoris cupidine accensi, Sceptrum, quod tantâ cum laude gesserant, ultrò deposuere, relictoque folio, ad sacras latebras confugerunt.

Cujus fortitudinis exemplum nostro huic sæculo reservatum videtur, quo impietatis altius in dies sese efferentis superbia certius retundatur, & in contemptum leviorum hominum jamjam propè lapsa sanctioris Religionis professio, antiquum honorem, cultumque recipiat. En Regii BORBONIQUE Sanguinis Virgo, cui ad beatè vivendum his in terris nihil omnino deerat, optimi Parentis gaudium & deliciæ, Augustæ Familiæ decus & amor, repente dulcissima abrumpit vincula, oblectamentis omnibus, vanis illis quidem, sed tot illecebrarum plenis, æternum valè dicit: non, ut Carolus ille, regnandi fessa curis, propè vitâ satiata, quietem tandem otiumque respirandi liberum quærit; sed propiore regni coruscans splendore, non gravata Sceptri pondere; voluptatibus affluens, non districta sollicitudinibus; ipso ætatis flore, frustrà carissimis,

de

de la fortune, ont témoigné un généreux mépris pour ce qui fait l'objet des désirs insensés de tous les autres hommes, & en se vouant à l'humiliation, se sont élevés au-dessus de la condition humaine? On a vu même des Princes & des Empereurs célèbres, qui après avoir rempli l'univers de la gloire de leur nom, après être parvenus au comble de cette gloire humaine & périssable, enflammés tout-à-coup du désir d'une gloire plus solide, ont déposé le Sceptre qu'ils avoient porté avec tant d'honneur, & descendus du Trône, ont volé s'ensevelir dans de saintes Retraites.

Il étoit, ce semble, réservé à notre siècle, de fournir un exemple de cette noble fermeté : il en avoit besoin, pour réprimer avec plus de succès l'insolence de l'Impiéte, qui leve de jour en jour une tête plus altiere, & pour rendre son ancienne splendeur à la pratique de la Vie religieuse, qui ne se trouve que trop malheureusement livrée aux mépris insultans des hommes légers & frivoles.

Cet exemple vient de nous être donné par une Princesse du Sang Royal des BOURBONS. Il ne lui manquoit rien pour vivre heureuse sur la terre : Elle faisoit la joie & les délices du Pere le plus tendre : Elle étoit l'ornement d'un Cour brillante : Elle possédoit l'estime & la tendresse de toute son Auguste Famille ; & tout-à-coup nous la voyons briser les liens les plus doux, dire un éternel adieu à tous les plaisirs, si vains, il est vrai, mais cependant si pleins de charmes. Elle n'est pas comme le célèbre Charles-Quint, fatiguée des soins importuns de la Royauté, rassasiée en quelque sorte d'une vie longue & tumultueuse, & dans le cas

quibus unicè diligitur, Sororibus, Fratrisque Filiis Augustissimis retinere cupientibus, florentissimam aulam Europæ deserit, non redditura; è mediâ solii luce, Claustrî tenebras ingreditur, nunquam exitura; prò purpurâ, pro gemmis, viles pannos læta induit: oblitâ illius obsequii quod ipsi tanto studio ab omnibus præstabantur, alienæ voluntati sese ultrò facit obnoxiam: tot Nobilium Matronarum sibi non ità pridem famulan-
tium immemor, nihil meminit, nisi esse se Christi An-
cillam, Sororumque ut novissimam, ita & minimam.
Splendidis BORBONIÆ gentis nominibus, nova sanctæ
Professionis nomina anteponit; Theresia, Augustinus,
hi sunt, quos, ut nomine, sic moribus & vitâ referre,
incredibili ardore concupiscit.

Cujus in partem tām novi, tām admirandi consilii à piissimâ Dilectissimi Regis Filiâ capti & jām absoluti, nefas credidimus, non etiam venire primogenitam Regum Filiam Academiam Parisiensem. Juvet ergò ponē sequi Sororem Augustissimam, divinæ Gratiæ triumpho plausus nostros adjungere, oblatamque Religioni tantam victimam, cum Summo Pontifice, omnibusque Ecclesiæ Proceribus gratulari. Utinām locorum distantia non prohiberet, quominus in ipso recentis sacrificii teste Templo, corām ipsis votorum necisque voluntariæ consciis altaribus, Deo optimo litaremus! Liceret

de chercher un asyle où elle puisse respirer en liberté, & jouir des douceurs du repos ; mais brillante de l'éclat du Trône , sans être accablée du poids d'une Couronne; libre de goûter tous les plaisirs, sans éprouver les soucis qui en empoisonnent la douceur, c'est dans la fleur de son âge qu'elle fait cet étonnant sacrifice. Elle s'arrache à l'amour & aux caresses de ses chères Sœurs & de ses augustes Neveux , qui font de vains efforts pour la retenir : Elle quitte la Cour la plus brillante de l'Europe , pour n'y revenir jamais ; de la splendeur du Trône , elle passe dans les ténèbres du Cloître, pour n'en jamais sortir : Elle renonce avec joie à la pourpre & aux pierreries , pour se revêtir d'un Cilice : Elle oublie cette soumission respectueuse , avec laquelle tout le monde s'empressoit de la servir, pour assujettir sa volonté à une volonté étrangere : Elle perd le souvenir de tant de Dames illustres , qui se faisoient honneur de prévenir tous ses désirs. La seule chose qui l'occupe, c'est qu'elle est la Servante du Seigneur , & la moindre de ses Sœurs en Jesus-Christ, ainsi qu'elle est la dernière entrée dans leur Société : Elle préfere aux titres éclatans de la Famille des BOURBONS , les nouveaux titres de sa Sainte Profession : Thérèse, Augustin , voilà ceux dont elle brûle de retracer les vertus par sa conduite, comme elle fait revivre leurs noms en sa personne.

Nous avons pensé que l'Université de Paris , Fille aînée de nos Rois, devoit se faire un devoir de témoigner publiquement la part qu'elle prend au dessein admirable & surprenant , conçu & exécuté par la pieuse Fille du plus chéri des Rois. Suivons donc avec joie cette auguste Sœur : célébrons par nos applaudis-

recognoscere , non sine admirationis & tenerimæ misericordiæ affectibus , humida adhuc piis fletibus marmora , velisque strata funebribus , sub quibus mundo defuncta , Virgo Regia conclamata delituit ! liceret nudis impressa plantis vestigia contemplari !

At saltem in hâc Urbe , Ædem illam , in quâ vestra vota funderentur , elegimus , quæ non solùm cùm Sandionysiacis Carmelitis , ejusdem strictioris disciplinæ , ejusdem Ordinis & professionis Religione cognata ac penè eadem est ; sed est etiam totius ordinis caput & incunabulum ; undè deinceps variæ Virginum Carmelitarum Familiæ , omnes latè per diversas Galliarum Provincias , veluti sanctæ totidem Coloniæ , commeârunt . Jàm suus in Hispaniâ Carmelitarum Ordini , Sanctæ Theresiæ , Joannisque dicti de Cruce , curis ac laboribus pristinus fuerat restitutus honos : cùm adnitentibus & opem operamque ferentibus Berullo Cardinale , nec-non Serenissimâ è Domo Aurelianensi Principe de Longâvillâ , non nullæ ex Hispaniâ deductæ Parisios Carmelitæ , quibus præerat una ex ipsis Sanctæ Theresiæ Sociis ac Sororibus , in suburbio Sancti Jacobi , ineunte sæculo proximè elapso , confederunt .

De illarum autem Æde Deo sacrâ , nihil vobis referre ac commemorare possimus , quod vobis non sit apprimè notum ; quod non & ab ipsis exteris planè

semens ce triomphe de la Grace divine : joignons-nous au Souverain Pontife & à toutes les Puissances de l'Eglise, pour féliciter la Religion de ce qu'une telle victime vient de s'immoler à son service. Plût à Dieu que la distance des lieux ne mît point d'obstacle à l'ardeur de notre zèle ! Nous irions offrir nos hommages dans ce Temple même, où elle a consommé son sacrifice, au pied de ces Autels, témoins de ses vœux & de sa mort volontaire. Avec quelle admiration , avec quel attendrissement irions-nous reconnoître ces marbres encore mouillés de ses larmes pieuses, & couverts des voiles funebres sous lesquels, morte pour toujours au monde, cette Vierge du Sang royal s'est ensevelie ! Avec quelle religieuse sensibilité contemplerions-nous les traces que ses pieds nuds ont imprimé dans le Sanctuaire !

Mais dans l'impossibilité où l'éloignement des lieux nous met de satisfaire à un tel desir , nous avons choisi dans cette Ville , pour adresser vos vœux au Ciel , un Monastere , que non-seulement la même discipline, les mêmes engagemens , le même Institut unissent & confondent presque avec celui des Carmelites de Saint Denis ; mais qui est encore le chef-lieu & le berceau de tout l'Ordre : c'est de là que sont sorties depuis , plusieurs Compagnies de Vierges sacrées , qui comme autant de saintes Colonies , se sont répandues au loin dans les différentes Provinces de la France. Déjà l'Ordre des Carmelites en Espagne , par les soins & les travaux de Sainte Thérèse & de Saint Jean-de-la-Croix , avoit recouvré son ancienne splendeur : lorsque protégées & soutenues par le Cardinal de Bérulle , ainsi que

cognoscatur? Non illa quidem ædificiorum mole & loci magnitudine, aspectantium oculos percellit, mentesque commovet attonitas; sed exquisitâ ornamentorum elegantiâ, nitidissimâ pavimenti parietumque munditiâ, depictarum sanctorum imaginum pulchritudine, sic toto christiano orbe celebratur; ut non solùm civium & inquilinorum Parisiis commorantium, sed & advenarum & hospitum, tot ac tanta omnigeni artificii decora, visendi cupiditate accensorum, quotidiano concursu frequentetur.

Sed nos multò magis movere debet piarum Virginiū, quæ ibi versantur, integritas vitæ, morum sanctitas, Religionis studium, gratissima supremo numini flagrans & nunquā extingueda flamma caritatis; quibus longè pulchriùs, quām decorum ornamentorumque pretiosâ congerie, domus illa maximè floret atque commendatur: cuius quidem sapientissima præses, sanctam ipsam Theresiam, non patriæ magis origine, quām similitudine virtutum repræsentat.

Aderit autem apud Deum maximum, dignissimus votorum nostrorum interpres, unus è sacrâ vestrâ Facultate, paucos inter & doctrinâ & dignitate conspicuus Doctor; unus è tribus totius Carmelitarum Ordinis per Gallias Præpositis Generalibus & Inspectoribus Apostolicis; quem nempè ab Archidiaconatu Rhemensi, ad

par la Princesse de Longueville, de la Maison d'Orléans, plusieurs Carmelites passerent d'Espagne à Paris, ayant à leur tête une des Compagnes de Sainte Thérèse, & s'établirent au commencement du dernier siècle dans le faubourg Saint Jacques.

Quant à leur Temple, je ne puis vous en rien dire, dont vous ne soyez parfaitement instruits, & qui ne soit connu des Etrangers eux-mêmes. Il ne frappe point les yeux, il n'étonne pas par la grandeur & la masse de l'édifice, ni par la vaste étendue de l'espace qu'il occupe : mais il est si renommé dans le Monde chrétien pour l'élegance & la délicatesse des Ornemens qui y sont prodigués, par la propreté & par l'éclat de son parquet & de ses lambris, par la beauté des peintures sacrées dont il est orné, que le desir de voir tant de chefs-d'œuvres en tout genre, y attire chaque jour un concours nombreux de Citoyens & d'Etrangers, que le soin de leurs affaires ou la curiosité conduit dans cette Capitale.

Mais ce qui doit encore plus nous frapper, c'est la vie pure & irréprochable des Vierges saintes qui l'habitent, l'intégrité de leurs mœurs, leur zèle pour la Religion, leur vive & ardente charité, qui leur mérite les Bénédictions du Seigneur. L'assemblage de tant de vertus donne plus d'éclat à cette Maison que l'amas précieux des Ornemens les plus exquis : enfin la respectable Mere qui est à leur tête, nous retrace Sainte Thérèse moins par le rapport de la même Patrie, que par celui des mêmes vertus.

Nous aurons auprès de l'Etre Suprême un digne interprète de nos vœux ; c'est un des Membres de

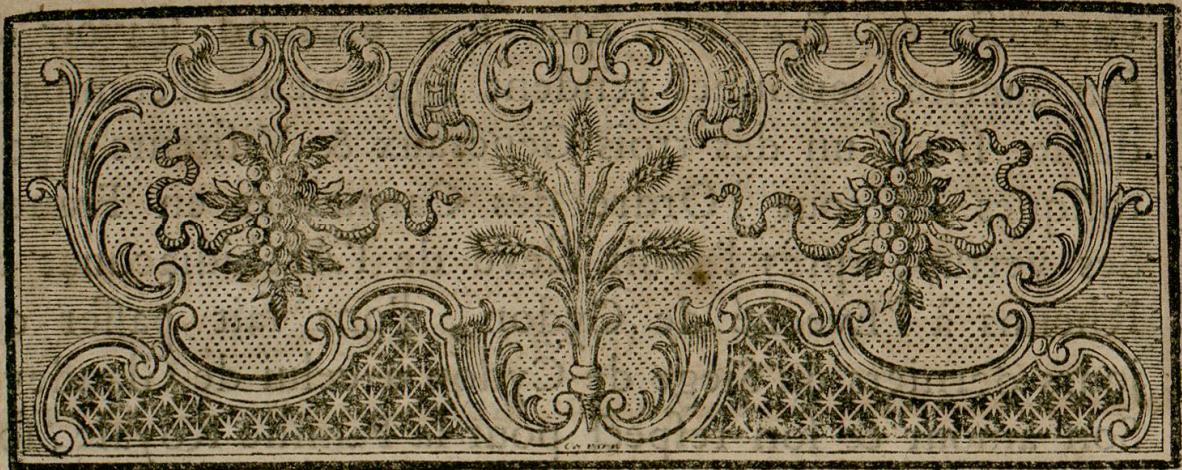
Episcopatum olim Cydoniensem, à Cydoniensī, ad Glandevensem suæ virtutes nuper promoverunt. Is ultrò se, pro suâ in Regiam Familiam pietate & reverentiâ, pro suo in almam parentem Academiam studio & obser- vantiâ, Pontificis vices impleturum libentissimè polli- citus est, ubi primùm illum invisimus, eumdem Con- siliī nostri facturi participem: quod quidem universæ Academiæ gratissimum profectò futurum esse testati sumus.

*Typis mandetur : aīo COGER, RECTOR,
die 17^ā mensis Octobris, anno 1771.*



votre sacrée Faculté , que son profond scavoir & son mérite personnel rendent également recommandable. Il est un des trois Généraux & Visiteurs Apostoliques de tout l'Ordre des Carmelites en France. Ses vertus , après l'avoir élevé de l'Archidiaconat de Rheims à l'Evêché de Cydon , l'ont fait passer ces jours derniers du Siege de Cydon à celui de Glandeve. Son amour & son respect pour la Famille Royale , son zèle & son attachement pour l'Université , dont il est Eleve , sont les seuls motifs qui l'ont animé dans cette occasion. Dès la premiere fois que nous lui avons rendu visite pour lui faire part de notre dessein , il nous a de lui-même promis qu'il officieroit pontificalement : de notre côté nous lui avons témoigné combien l'Université seroit sensible à cette marque d'attention qu'il vouloit bien lui donner.





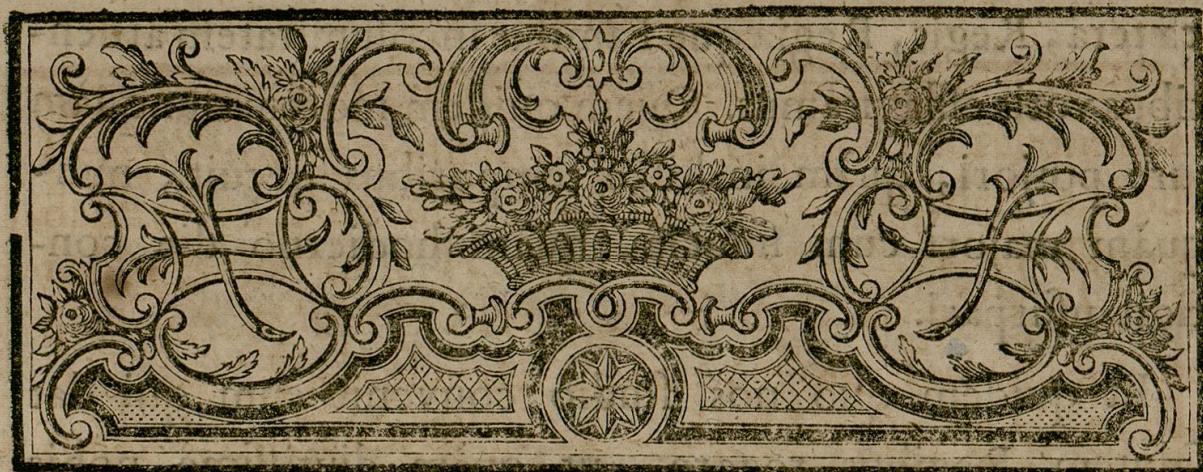
ORATIO EUCHARISTICA

Habita apud Sanctimoniales CARMELITAS
in suburbio Sancti Jacobi , Pontificem
agente R. P. Episcopo CYDONIENSI ad
Episcopatum GLANDEVENSEM nuper
designato ; die septimâ mensis Octobris
anno Domini 1771.

*A M. PETRO JACQUIN, Licentiato in utroque
Jure, Eloquentiae Professore in Collegio Marchiano.*



A est à Majoribus nostris sapienter instituta,
ac religioso consecrata cultu consuetudo ,
Venerande Pontifex, ut singulis anni tem-
pestatibus ab Academiâ nostrâ solempnes Deo op-
timo maximo supplicationes indicantur, in quibus inter-



REMERCIEMENT

Fait à Monseig. l'ancien Evêque de CYDON,
nommé à l'Evêche de GLANDEVE, lorsqu'il
a officié pontificalement au nom de l'Uni-
versité, dans l'Eglise des CARMELITES de
la rue Saint Jacques, le 7 Octobre 1771.

*Par M^e PIERRE JACQUIN, Licencié-ès-Loix,
Professeur de Rhétorique au Collège de la Marche.*

RESPECTABLE PONTIFE,

C'EST une Loi sagement établie par nos An-
cêtres, & religieusement observée parmi nous,
de faire au commencement de chaque Saison,
une Procession solennelle & des Prierés publiques,
qui ont pour objet spécialement d'obtenir de Dieu la

cætera, Regis, Regiæque Familiæ in columitatem ardentibus votis efflagitamus. Quem quidem morem nunquam jure potiori, quam in hisce temporibus decuit, nunquam majori cum fiduciâ, quam hodierno die contigit usurpari.

Et quidem quo nos studio convenit eum qui dat salutem Regibus rogare, ut quam diutissimè nobis in columem servet eum Principem, à quo novis usque & usque donis in dies amplificamur? Verè enim vero mihi videor esse dicturus, Academiam nostram ab universis, quotquot antea extitere, Regibus, non tot ac tantis ornatam fuisse beneficiis, quot & quantis hunc unus noster LUDOVICUS cumulavit, ita ut eam cæteri quidem Reges benevolentia prosecuti esse singulari, hic autem amore verè paterno complexus esse videatur.

Velis, summe Deus, Regi Dilectissimo, non Litteris magis quam Religioni, quam Regno utili prospicere atque consulere! Id te ad aras effusi per immaculati Agni sanguinem enixè poscimus, & si qua te Hostia mortalis tangere potest, respice ad piissimam illam Virginem, quam tibi novus Jephte, ne quicquam obmurmurante naturâ, mœrens dolensque permisit immolari.

O rem admirandam, & in hac Philosophiæ insaniensis ætate vix credibilem? Virgo Princeps, in ipsis

conservation du Roi & de toute la Famille Royale. Mais, il faut l'avouer, jamais nous n'avons eu de plus puissans motifs pour nous acquitter de ce devoir, que dans les circonstances présentes ; jamais aussi nous ne l'avons fait avec une plus juste confiance.

Quel intérêt en effet ne devons-nous pas prendre à la conservation d'un Prince, qui verse sur nous tous les jours de nouveaux bienfaits ? Oui, certes, nous pouvons l'assurer, l'Université doit plus au seul LOUIS LE BIEN-AIMÉ, qu'à tous ses Prédeceesseurs ensemble : & si elle a reçu constamment de ceux-ci des marques d'une protection singulière, elle a éprouvé de la part de LOUIS les sentimens du Pere le plus tendre.

Daignez, Seigneur, veiller sur des jours aussi précieux à la Religion, qu'à l'Etat & aux Lettres. Prosternés au pied des Autels, nous vous en conjurons par le sang de l'Agneau sans tache ; & si une Victime mortelle peut attirer vos regards, jetez les yeux sur cette Religieuse Princesse, Victime auguste arrosée des larmes de ce nouveau Jephthé, qui a consenti qu'elle vous fût consacrée. Son cœur paternel a frémi en la voyant se disposer à un si redoutable sacrifice ; la nature a murmuré ; mais la piété plus forte a étouffé les gémissemens dans son cœur, & fait taire la nature.

O prodige étonnant, & presque incroyable dans ce siècle malheureux, infecté des principes d'une Philosophie insensée ! Une Princesse née sur les degrés du Trône, élevée dans les délices de la Cour, accoutumée aux soins respectueux d'une foule de personnes attachées à son service, & prêtes à lui obéir au moindre coup d'œil, s'arrache tout-à-coup au commerce des hommes,

solii gradibus nata , regales inter mollieris vitæ delicias innutrita , blandientibus undique famulantium , & minimum ad nutum parentium obsequiis assueta , sese derepente ab hominum commercio proripit , ex illâ florentissimæ curiæ celebritate , in obscuræ solitudinis angustias , solo virtutum suarum agmine stipata , transfuga nobilis , evolat , & perpetuæ devovetur obedientiæ , imperio nata ! Ac nequis eam suspicetur voluisse speciosum curiæ servitium cum securâ solitudinis libertate commutare , eam eligit sodalitatem , non quæ floreat opibus , non in quâ dignitatis insignia , dominationisque vestigia quædam ambitioni aut sui ipsius amori possint aliquâ ex parte satisfacere ; sed eam quæ severiore disciplinâ , quæ cultu virtutum diligentiore , quæ paupertatis laude maximè commendatur .

Fremit interea impietas , dolorem que suum dissimulare nec quicquam tentat ; dulce arridet Religio ; plaudit Angelorum cœlestis Chorus , & de falsis hominum terrestrium opinionibus triumphanti Coronam necit immortalem . In aliquam gratulationis illius atque lœtitiæ partem Universitas Parisiensis , pro suâ ergâ Religionem constantiâ & fide , in Regem pietate , in Familiam Regiam observantiâ , imò pro honorificâ illâ , quâ gloria- tur , Primogenitæ Regum nostrorum Filiæ appellatione , non potuit quin veniret : sed neque potuit ad expri-

& renonçant à cette pompe éclatante qui environne le Trône , vole avec joie dans l'obscurité d'une sombre Retraite; accompagnée de ses seules vertus , elle fuit ce monde enchanteur , & née pour commander , elle se voue à une éternelle obéissance ! Et qu'on n'attribue pas sa résolution généreuse au desir d'avoir voulu se soustraire à l'esclavage brillant de la Cour , pour jouir du repos & de la liberté que procure la solitude : son sacrifice est entier , & dégagé de tous sentimens humains : Elle ne choisit point pour sa retraite un de ces Monasteres richement dotés , où l'amour-propre & l'ambition peuvent encore trouver en quelque sorte de quoi se faire plaisir : Elle choisit un Ordre distingué entre tous les autres par l'austérité de sa Regle , par une pratique plus sévère des Vertus chrétiennes , & par l'exercice de la plus étroite pauvreté.

A ce spectacle , l'Impiété frémît , & fait de vains efforts pour déguiser son dépit & sa rage. La Religion triomphe , & exprime sa joie par un doux sourire. La troupe des Esprits célestes applaudit , & prépare à la Princesse une couronne immortelle , pour avoir triomphé des vains préjugés d'un vulgaire attaché aux choses d'ici bas.

L'Université de Paris a cru ne pouvoir se dispenser de partager cette joie & ces applaudissemens : plusieurs motifs puissans lui en faisoient un devoir ; son zèle pour la Religion , son amour pour la Personne du Roi , son attachement pour la Famille Royale , & , le dira-t'elle ? le titre honorable de Fille aînée de nos Rois qu'elle se fait gloire de porter. Au reste , elle ne pouvoit choisir ni un Lieu plus convenable , ni un plus digne Pontife , pour exprimer les sentimens dont elle est pénétrée.

mendos animi sui sensus locum eligere magis idoneum,
aut interpretem habere digniorem.

In eam nempè Ædem convenimus elegantissimo qui-
dem cultu decoratam, sed quam non tām adornant
exquisitissima artis miracula, quām Virginum divinas
laudes in eā celebrantium pietas; quibus præest Ve-
neranda Mater, quæ spirat igneam Theresiæ charitatem,
quæ commissum sibi gregem exemplo magis quām verbo
docet: quarum virtutibus delineandis immorarer ultrò,
si gloriosissimum de totâ sodalitate judicium non tulisset
Princeps Augustissima, quæ inter tot sanctimonialium
familias huic potissimum voluit sese sociam adjungere.

Jam verò quem Pontificem potuimus habere Deo
acceptiorem, chariorem Regi, amantiorem nostri,
quām eum, quem suum nunc in Christo Patrem agnos-
cit nova Christi sponsa: eum, cuius Apostolicos labo-
res, pietatemque constantem & indefessam, novo &
existimationis, & benevolentiæ suæ testimomoio Prin-
ceps virtutis æquus æstimator, modo nobilitavit: eum,
qui neglectâ proprietatum negotiorum curâ, noluit suum
ergà aliam Matrem obsequium desiderari. Meministi
scilicet, Venerande Pontifex, te quondam hujus alum-
num fuisse carissimum, & ea nomen tuum inter sapien-
tissimos Magistros suos non sine tacito lœtitiæ sensu
recognoscit. Itaque quanto studio te ergà eam alacrem

En

En effet, nous sommes venus dans un Temple célèbre, il est vrai, par la beauté & par la délicatesse des Ornemens qui l'embellissent; mais qui ne doit pas son plus vif éclat à toutes ces merveilles de l'art. Le plus beau de ces Ornemens, c'est la piété des Vierges Saintes qui y chantent les Louanges de Dieu. Elles ont à leur tête une Respectable Mere, dont le cœur est embrasé des feux de cette ardente charité, qui dévoroit leur Sainte Institutrice, & dont les exemples plutôt que les discours, guident dans le chemin du Ciel le troupeau confié à ses soins. Avec quel plaisir je m'arrêterois à vous tracer le tableau des qualités estimables qui les distinguent, si notre Auguste Princesse n'avoit enchéri sur tous les éloges qu'on en pourroit faire, en choisissant dans leur Ordre plutôt que dans tout autre, ses Compagnes & ses Modeles dans la pratique de toutes les Vertus?

Enfin pouvions-nous avoir un Pontife plus agréable à Dieu, plus chéri du Roi, plus attaché à nous, qu'un Prélat que la nouvelle Epouse de Jesus-Christ dont nous célébrons aujourd'hui le triomphe, reconnoît pour son Pere spirituel; qu'un Prélat dont les travaux Apostoliques & la piété constante & infatigable, viennent d'être annoblis par de nouvelles marques d'estime & de bienveillance de la part d'un Prince, juste appréciateur du mérite; qu'un Prélat qui s'arrachant à ses occupations personnelles, a saisi avec empressement l'occasion de prouver son zèle & son attachement à la Mere bienfaisante qui l'a formé. Oui, sans doute, Respectable Pontife, vous vous êtes rappelé que vous aviez autrefois été un de ses plus chers Disciples; &

atque promptum in præsenti solemnitate præbuisti,
tantâ se cum voluptate tui ergâ se obsequii memorem
exhibebit.



*Typis mandetur : aëo COGER, RECTOR,
die 17^â mensis Octobris; anno 1771.*



*Ex Typographiâ Viduæ THIBOUST, REGIS, nec-non Academiæ
Parisiensis Typographi, in Plateâ Cameracensi.*

c'est aussi avec une joie secrete , qu'elle lit votre nom
parmi ceux de ses sages Maîtres. Aussi se fera-t'elle
un plaisir de conserver un éternel souvenir du zèle
officieux dont vous vous êtes empressé de lui donner
des preuves dans cette Solemnité.



De l'Imprimerie de la Veuve THIBOUST, Imprimeur
du Roi, Place de Cambrai, 1771.

